

NOTRE CONSULTANT



LAURENT MILSTAYN
président du
Syndicat national
autonome
des orthoptistes

À QUOI ÇA SERT D'ALLER CHEZ L'ORTHOPTISTE?

L'ORTHOPTIE EST UNE PROFESSION PARAMÉDICALE. POUR FAIRE FACE À LA PÉNURIE D'OPHTALMOLOGISTES, SON PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCES S'ÉLARGIT.

Fatigue visuelle, strabisme, malvoyance... les orthoptistes sont les spécialistes de la rééducation des yeux. « Actuellement, le principal motif de consultation est le travail sur écran. Si vous avez mal à la tête et les yeux qui piquent devant l'ordinateur, le smartphone ou la télévision, avec des difficultés à fixer longtemps et à vous concentrer, cela peut justifier un bilan orthoptique », explique Laurent Milstayn, président du Syndicat national autonome des orthoptistes.

L'orthoptiste ne fait pas de diagnostic médical. Pour consulter un professionnel, il faut avoir l'ordonnance d'un médecin ; le plus souvent un ophtalmologiste. Sur la base de cette prescription, l'orthoptiste vous propose une sorte de gymnastique des yeux, des exercices qui vont faire travailler les mouvements des yeux et la sensorialité (la bonne intégration des images envoyées au cerveau).

Pour résoudre efficacement les problèmes de fatigue visuelle, il faut compter, en moyenne, douze à quinze séances.

→ Du bébé à la personne âgée

Les orthoptistes reçoivent des patients de tous âges. « Nous pouvons intervenir pour un bébé de deux mois atteint de strabisme, avec de très bons résultats », note Laurent Milstayn. Les personnes âgées souffrant de DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) sont de plus en plus nombreuses dans les cabinets d'orthoptie. « Nous leur apprenons à utiliser ce qui leur reste de vision », précise-t-il.

→ Combien ça coûte ?

Les tarifs des orthoptistes viennent d'être revalorisés. Ils devraient donc légèrement augmenter dès novembre. Il faut compter 25 € pour un bilan, 14 € pour une séance de rééducation et environ 37 € pour une prise en

charge de la basse vision chez un adulte. Ces actes sont remboursés à 60 % par la Sécurité sociale.

→ Un partenariat avec les ophtalmos

Plus de 700 orthoptistes sont salariés dans des cabinets d'ophtalmologistes où ils assurent une préconsultation : mesure de l'acuité visuelle, photo du fond d'œil... Cette "délégation de tâches" est autorisée depuis la loi "Hôpital, patients, santé et territoires" de juillet 2009. Cette préconsultation permet aux ophtalmologistes, de moins en moins nombreux, de gagner du temps. « La présence d'un orthoptiste au sein d'un cabinet d'ophtalmologie augmente le flux de patients de 30 % », dit Laurent Milstayn. Du coup, les délais d'attente raccourcissent.

D'autres délégations de tâches devraient être autorisées dans les années futures. Le dépistage de la rétinopathie diabétique par les orthoptistes est en cours d'expérimentation. Un bilan est prévu début 2013. Une délégation pour la prescription de verres correcteurs est aussi en gestation. ●

Sylvie Dellus

+ REPÈRES

3300 orthoptistes exercent en France. De 2002 à 2009, les effectifs ont augmenté de 33 %.

5500 ophtalmologistes aujourd'hui. On devrait passer à 3300 en 2025.

103 jours, c'est en moyenne le délai d'attente pour un rendez-vous chez un ophtalmologiste*.

* Sondage Ifop-Jalma d'octobre 2011.